

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROCBARON

SÉANCE du 29 AVRIL 2014

Nombre de Membres :

En exercice 27
Présents 19
Votants 26
Date de la convocation : 22 avril 2014
Date de publication du Compte rendu : 7 mai 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE ET LE VINGT NEUF AVRIL à VINGT HEURES.

Le Conseil Municipal de ROCBARON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Claude FELIX, Maire.

Etaient Présents : LAUMAILLER Jean Luc, BUSAM Jean Pierre, TEISSIER Monique, AGARD Gilles, ZUBER Laëtitia, PERRAUD Michel, MANOUSSO Gérard, THIEBAUD Brigitte, VENTRE Lionel, AYASSE Boris, IANNETTI Sandra, MERLE Sandra, BARTOLI Virginie, BERTELLE Josselin, NONNON Bernard, QUINCHON Dominique, COIN Gilles, GARÇON Sandrine.

Absents représentés : SCHARFFE Anne-Marie représentée par TEISSIER Monique, CHIQUERILLE Pascale représentée par AYASSE Boris, THENADEY François représenté par MERLE Sandra, M'BATI Frédéric représenté par LAUMAILLER Jean Luc, PIOLI Virginie représentée par BARTOLI Virginie, AMICE Sophie représentée par COIN Gilles, BANCHILHON Françoise représentée par QUINCHON Dominique.

Absente : SACCOMANNI Andrée

Nomination d'un Secrétaire de séance : TEISSIER Monique élue à l'unanimité des membres présents

Madame TEISSIER précise : 7 procurations - 19 présents – 1 absent.

Le quorum étant atteint, Madame Monique TEISSIER donne lecture du Procès-verbal du 10 avril 2014.

Le procès-verbal est adopté par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTIONS » (MM. QUINCHON - NONNON - COIN – Mmes GARCON – BANCILHON et AMICE)

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que le procès-verbal du débat d'orientation budgétaire du 21 avril 2014 comporte 18 pages et que le lire, présentement serait fastidieux. Monsieur le Maire propose d'envoyer ce procès-verbal, le plus rapidement possible, à tous les conseillers et que ce point soit remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Monsieur le Maire précise qu'au prochain conseil municipal il n'y aura pas de lecture de ce procès-verbal et que seuls les points où il y aurait des observations seraient évoqués.

01 – Affectation de résultat du budget annexe « EAU »

VU Le compte de gestion du Trésorier de La Roquebrussanne concernant l'exercice 2013,
VU la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2014 approuvant le compte administratif 2013 du Maire,
CONSIDÉRANT qu'il convient d'affecter le résultat du compte administratif 2013 qui présentait un résultat de clôture excédentaire en section de fonctionnement de 86 648,24 € et un résultat de clôture excédentaire en section d'investissement de 965 060,20 €, Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances propose l'affectation suivante pour le budget annexe « EAU » :

Section de fonctionnement : Excédent de 86 648,24 € reporté en section d'exploitation article R 002.

Section d'investissement : Excédent de 965 060,20 € reporté en section d'investissement à l'article R 001.

M. QUINCHON demande de voter ce soir à bulletin secret.

En conséquence, M. le Maire invite les membres de l'Assemblée à voter pour cette demande. 6 conseillers souhaitent voter à bulletin secret et 20 conseillers à mainlevée.

Vu le résultat du vote, les conseillers votent à mainlevée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE l'exposé de son rapporteur à l'unanimité des membres présents et représentés.

02 – Vote du budget primitif 2014 du budget annexe « EAU »

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 21 avril 2014,
Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances expose à l'assemblée les conditions d'élaboration du budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Monsieur LAUMAILLER, 1er Adjoint, Adjoint aux finances, **après discussions et après en avoir délibéré, par 20 voix "POUR" ; 6 voix « CONTRE »**

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2014 du budget annexe « EAU » tant en dépenses qu'en recettes, arrêté comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2014 « EAU »		
SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	251 564,72 €	251 564,72 €
INVESTISSEMENT	1 548 668,78 €	1 548 668,78 €

03 – Affectation de résultat du budget annexe « ASSAINISSEMENT »

VU Le compte de gestion du Trésorier de La Roquebrussanne concernant l'exercice 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2014, approuvant le compte administratif 2013 du Maire,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'affecter le résultat du compte administratif 2013 qui présentait un résultat de clôture excédentaire en section de fonctionnement de 83 604,88 € et un résultat de clôture excédentaire en section d'investissement de 718 569,84 €, Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances propose l'affectation suivante pour le **budget annexe « ASSAINISSEMENT »** :

Section de fonctionnement : Excédent de 83 604,88 € reporté en section d'exploitation article R 002.

Section d'investissement : Excédent de 718 569,84 €, reporté en section d'investissement à l'article R 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOpte l'exposé de son rapporteur à l'unanimité des membres présents et représentés.

04 – Vote du budget primitif 2014 du budget annexe « ASSAINISSEMENT »

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 21 avril 2014,
Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances expose à l'assemblée les conditions d'élaboration du budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Monsieur LAUMAILLER, 1er Adjoint, Adjoint aux finances et, **APRÈS en avoir délibéré, par 20 voix "POUR" ; 6 voix « CONTRE »**

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2014 du budget annexe « ASSAINISSEMENT » tant en dépenses qu'en recettes, arrêté comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2014 « ASSAINISSEMENT »		
SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	203 579,42 €	203 579,42 €
INVESTISSEMENT	1 056 418,29 €	1 056 418,29 €

05 – Affectation de résultat du budget annexe « ZAC & Lotissements »

VU Le compte de gestion du Trésorier de La Roquebrussanne concernant l'exercice 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2014, approuvant le compte administratif 2013 du Maire,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'affecter le résultat du compte administratif 2013 qui présentait un résultat de clôture déficitaire en section de fonctionnement de 13 284,36 € et un résultat de clôture déficitaire en section d'investissement de 367 834,74 €, Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances propose l'affectation suivante :

Section de fonctionnement : Résultat d'exploitation reporté en dépenses 13 284,36 € à l'article D 002.

Section d'investissement : Solde d'exécution de la section d'investissement en dépenses à l'article D 001 pour 367 834,74 €. Le déficit 381 119,10 € sera comblé par la vente d'un terrain en stock.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** l'exposé de son rapporteur à l'unanimité des membres présents et représentés

06 – Vote du budget primitif 2014 du budget annexe « ZAC & Lotissements »

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 21 avril 2014,

Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances expose à l'assemblée les conditions d'élaboration du budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Monsieur LAUMAILLER, 1er Adjoint, Adjoint aux finances et, **APRÈS** en avoir délibéré, par 26 voix "POUR" ; 0 voix « CONTRE » ; 0 « ABSTENTIONS »

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2014 du budget annexe « ZAC ET LOTISSEMENTS » tant en dépenses qu'en recettes, arrêté comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2014 « ZAC & LOTISSEMENTS »		
SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	435 000,00 €	435 000,00 €
INVESTISSEMENT	416 634,88 €	416 634,88 €

07 – Affectation de résultat du budget principal

VU Le compte de gestion du Trésorier de La Roquebrussanne concernant l'exercice 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2014, approuvant le compte administratif 2013 du Maire,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'affecter le résultat du compte administratif 2013 qui présentait un résultat de clôture excédentaire en section de fonctionnement de 265 963,41 € et un résultat de clôture déficitaire en section d'investissement de 15 713,10 €, Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances propose l'affectation suivante pour le **budget principal**

Section de fonctionnement : Excédent de 265 963,41 € reporté en section d'exploitation article R 002.

Section d'investissement : Déficit de 15 713,10 €, reporté en section d'investissement à l'article 001 en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE l'exposé de son rapporteur à l'unanimité des membres présents et représentés

08 – Vote des taux des 4 taxes locales pour 2014.

VU l'état n° 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2014.

CONSIDERANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales pour un montant de 2 656 960 €
AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Monsieur LAUMAILLER, 1^{er} Adjoint, Adjoint aux Finances,

Après discussions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PAR 20 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE »
FIXE les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

Taxes	Taux de référence année N-1	Bases année 2014	Taux année 2014	Produit année 2014
Taxe d'habitation	20.53 %	6 630 000 €	20.67 %	1 370 421 €
Taxe foncière bâti	20,50 %	4 525 000 €	20.64 %	933 960 €
Taxe foncière non bâti	85.69 %	51 200 €	86.28 %	44 175 €
CFE	31.93 %	554 400 €	32.15 %	178 240 €
TOTAUX				2 526 796 €

09 – Vote du budget primitif du budget principal 2014

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 21 avril 2014,

Monsieur LAUMAILLER, Adjoint aux finances expose à l'assemblée les conditions d'élaboration du budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Monsieur LAUMAILLER, 1er Adjoint, Adjoint aux finances

APRÈS discussions et APRÈS en avoir délibéré, par 20 voix "POUR" ; 6 voix « CONTRE »

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2014 du BUDGET PRINCIPAL tant en dépenses qu'en recettes, arrêté comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2014 « PRINCIPAL »		
SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	5 146 941,80 €	5 146 941,80 €
INVESTISSEMENT	1 653 002,24 €	1 653 002,24 €

10 – Octroi de subvention de fonctionnement 2014 au C.C.A.S.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAUMAILLER qui informe les membres du Conseil Municipal, qu'une subvention d'un montant de 65 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale de Rocbaron, pour l'exercice 2014.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en avoir délibéré, par 26 voix « POUR »

- **OCTROI** au C.C.A.S. une subvention de fonctionnement de 65 000 €, au titre de l'exercice 2014,
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2014 principal de la commune à l'article 657362,
- **PRÉCISE** que le montant de la subvention sera versé en trois fois (mai 2014 : 20 000 € ; septembre 2014 : 20 000 € et novembre 2014 : 25 000 €).

Le Centre Communal d'Action Sociale ne bénéficie d'aucune ressource propre, par conséquent la Commune a l'obligation de financer les actions du C.C.A.S.

Pour l'exercice 2014 le besoin de financement s'élève à la somme de 65 000 €.

11 – Demande de subvention en capital auprès du Conseil Général pour financer les travaux du Centre Village

Vu la délibération en date du 02 septembre 2013 sollicitant une subvention en capital, au titre de l'exercice 2013, auprès du Conseil Général, pour la réalisation de travaux d'aménagement du Centre village

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du Var accordant, par délibération n° P22 du 4 novembre 2013, une subvention en capital de 176 500 € maximum (n° e-subvention : 2013004421 S).

Considérant que le coût des travaux à réaliser pour l'aménagement du Centre Village s'élève pour la tranche 1 à la somme de 767 955 € HT,

Monsieur LAUMAILLER propose de solliciter, au titre de l'exercice 2014 une subvention en capital auprès du Conseil Général, aussi élevée que possible, destinée à financer en partie les travaux précités.

Ces travaux comprennent l'aménagement du réseau des eaux pluviales, les réseaux d'assainissement et d'eau potable, les réseaux secs (électrification, dissimulation des lignes téléphoniques). Les études et le cahier des charges de ces travaux sont effectués. La première tranche des travaux est programmée pour septembre 2014 pour un montant HT de 767 956 €. Une deuxième tranche est prévue pour 2015 pour un montant HT de 692 680 €.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ADOPTE l'exposé qui précède.

12 – Autorisation de programme et inscription de crédits de paiement pour les travaux du Centre Village

Monsieur LAUMAILLER expose que des travaux au Centre Village doivent être réalisés en deux tranches sur les années 2014 à 2016.

Ces travaux comprennent l'aménagement du réseau des eaux pluviales, les réseaux d'assainissement et d'eau potable, les réseaux secs (électrification, dissimulation des lignes téléphoniques) et de la voirie.

Le coût total prévisionnel de ces travaux représente la somme de 1 752 761,75 € et impactent le budget de l'eau, de l'assainissement et le budget principal.

Afin de réaliser ces travaux dans les meilleures conditions techniques et pour diminuer les nuisances de la population ils seront réalisés en deux tranches. La première tranche débutera en septembre 2014 et la seconde en septembre 2015.

Un marché de travaux sera lancé tout prochainement pour la totalité de ces travaux.

Afin de réaliser cette opération, inscrite au budget primitif 2014 à l'opération 42 « Centre Village » une autorisation de programme doit être mise en place avec les crédits de paiement pour les années concernées ; à savoir :

AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT			
	2014	2015	2016	TOTAL
AUTORISATION DE PROGRAMME BUDGET EAU pour 256 500 € T.T.C.	128 000,00 €	117 000,00 €	11 500,00 €	256 500,00 €
AUTORISATION DE PROGRAMME BUDGET ASSAINISSEMENT pour 248 000 € T.T.C.	126 000,00 €	122 000,00 €	- €	248 000,00 €
AUTORISATION DE PROGRAMME BUDGET PRINCIPAL POUR 1 207 481,38 € (opération 42)	442 981,38 €	603 500,00 €	161 000,00 €	1 207 481,38 €

APRÈS discussions et APRÈS en avoir délibéré, par 20 voix "POUR" ; 0 voix « CONTRE » 6 « ABSTENTIONS ».

13 – Proposition de commissaires titulaires et suppléants pour constituer la commission communale des impôts directs.

A chaque renouvellement de mandat électoral communal, la commission communale des impôts directs doit être créée ; elle est composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires.

La direction générale des finances publiques demande au Conseil Municipal de proposer 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants, en fonction des conditions de désignation précisées en annexe 5.

M. le Maire rappelle le fonctionnement de cette commission et soumet à l'Assemblée la liste des délégués titulaires et suppléants

Les membres doivent être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Liste pour les Commissaires Titulaires :

- LAUMAILLER Jean Luc 233 Quartier Elise Vieille. Chemin de St Sauveur – 83136 Rocbaron
- CHIQUERILLE -Pascale 8 Allée de l'Olivaiac. Qu. Les Fayssannes – 83136 Rocbaron
- LE ROUX Alain 36 Chemin des Bougainvillers. Qu. La Fardèle – 83136 Rocbaron
- BUSAM Jean Pierre 56 Impasse des Lilas – Les Clas – 83136 Rocbaron
- ALET Marie Jeanne Quartier Les Blaques - 83136 Rocbaron
- SACCOMANNI André 164 Chemin Les Bréguières - 83136 Rocbaron
- VENTRE Lionel 390 Route de Garéoult. Qu. Labaou – 83136 Rocbaron
- RENAUD Jean Pierre 112 impasse des Sources
- NONNON Bernard chemin des aludes
- BERTELLE Josselin 44, chemin saint sauveur
- SCHARFFE Anne Marie
- IANNETTI Sandra impasse des hauts de la grande bastide
- THENADEY François impasse de la grande bastide
- PERRAUD Michel Route de Garéoult. Qu. Les Quinsonnets – 83136 Rocbaron

Propriétaire bois.

- TITE-GRES Claude 216 Impasse Edmond Rostand. Quartier Les Bréguières – 83136 Rocbaron

Domicilié hors commune.

- GATI André 82 rue Boudillon – 83130 LA GARDE

Liste pour les Commissaires Suppléants :

- AGARD Gilles 171 Lotissement Les Sarriettes 1 – 83136 Rocbaron
- MANOUSSO Gérard 147 Impasse des cerisiers. Qu. Labaou – 83136 Rocbaron
- SACCOMANNI Jean Claude. Les Bréguières - 83136 Rocbaron
- GALLO Martine Route de Garéoult - Les Clas - 83136 Rocbaron
- VENTRE EMMA Quartier des Fayssannes - 83136 Rocbaron
- TRABAUD Jean 2 Rue du Café - 83136 Rocbaron

- MORA Henri Passage Clovis Guichard - 83136 Rocbaron
- AMICE Sophie 220, impasse des becfigues
- GARCON Sandrine 1364, chemin de la fontaine de ricaud
- COLPIN Patrick Lotissement Les Cerisiers – 83136 Rocbaron
- ZUBER Laetitia
- TEISSIER Monique
- M'BATI Frédéric
- TRABAUD / ORIAL Evelyne

Propriétaire bois.

- BOYER jean 38 avenue Maréchal De Lattre de Tassigny - 83210 Solliès-Pont.

Domicilié hors commune.

- G. MAVEL CORRENS.

Après en avoir délibéré par 20 voix « POUR » 6 « ABSTENTIONS » et 0 voix « CONTRE » le Conseil Municipal ADOPTE les listes précitées.

14 – Désignation de délégués au Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte

Vu l'article 7.2 des statuts indiquant la clé de répartition des sièges

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

- **Se présentent au 1^{er} tour de scrutin :**
 - **Liste 1 : Titulaires : FELIX Jean Claude, CHIQUERILLE Pascale**
Suppléants : LAUMAILLER Jean Luc, SCHARFFE Anne Marie
 - **Liste 2 : Titulaires : QUINCHON Dominique, COIN Gilles**
Suppléants : NONNON Bernard et GARÇON Sandrine.

Nombre de bulletins : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- **Liste 1 FELIX : 20 voix (vingt voix)**
- **Liste 2 QUINCHON : 06 voix (six voix)**
- **Sont élus :** Titulaires : FELIX Jean Claude, CHIQUERILLE Pascale
Suppléants : LAUMAILLER Jean Luc, SCHARFFE Anne Marie

15 – Désignation de délégués au SIVED

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2010 adoptant les statuts du S.IV.E.D. qui devient un syndicat mixte fermé ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Se présentent au 1^{er} tour de scrutin :

- **Liste 1 : Titulaires : LAUMAILLER Jean Luc, MANOUSSO Gérard**
Suppléants : PERRAUD Michel, AYASSE Boris
- **Liste 2 : Titulaires : QUINCHON Dominique, COIN Gilles**
Suppléants : NONNON Bernard et GARÇON Sandrine.

Nombre de bulletins : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- **Liste 1 LAUMAILLER : 20 voix (vingt voix)**
- **Liste 2 QUINCHON : 06 voix (six voix)**

Sont élus : Titulaires : LAUMAILLER Jean Luc, MANOUSSO Gérard
Suppléants : PERRAUD Michel, AYASSE Boris

16 – Désignation de délégués Syndicat Mixte de l'Argens.

Vu le projet de statuts du Syndicat mixte de l'Argens qui fixe dans son article 6 le nombre de délégués par Commune

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Monsieur Josselin BERTELLE demande à ce que le vote soit public: La réponse est négative car il faut l'accord des conseillers à l'unanimité.

Se présentent au 1^{er} tour de scrutin :

- Liste 1 : Titulaire : AGARD Gilles
- Suppléant : MANOUSSO Gérard

- Liste 2 : Titulaire : QUINCHON Dominique
- Suppléant : COIN Gilles

Nombre de bulletins : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Liste 1 AGARD : 20 voix (vingt voix)
- Liste 2 QUINCHON : 06 voix (six voix)

Sont élus : Liste 1 : Titulaire : AGARD Gilles
Suppléant : MANOUSSO Gérard

17 : Motion pour le retrait de la réforme des rythmes scolaires

Considérant que la réforme des rythmes scolaires est un transfert de charges et de responsabilités de l'Etat vers les collectivités ;
Considérant que cette réforme n'est pas réaliste au regard des problématiques des petites communes et entraîne une aggravation de l'inégalité des territoires ;

Considérant la conséquente baisse des dotations communales de la part de toutes les institutions habituellement partenaires financiers ;

Considérant que le financement proposé par l'Etat pour 2014 ne couvrira que très partiellement les nouveaux frais engendrés,

Après en avoir délibéré, par 20 voix « POUR » et six voix « CONTRE »

Le Conseil Municipal de ROCBARON demande l'abrogation pure et simple de ce décret sur la réforme des rythmes scolaires.

18 : Questions orales

Monsieur QUINCHON demande où en est la vente du terrain de La Verrerie et à quel prix de vente ce terrain est proposé.

Madame GARÇON demande des éclaircissements concernant le compte rendu du 11 mars 2014. Comment expliquer que des frais d'accident de travail ne puissent être pris en charge par la sécurité sociale.

Monsieur le Maire précise que les réponses seront apportées lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Jean Claude FELIX

